



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stop au vol des congés

**Grève et second rassemblement dans la Métropole
à St-Jean-de-la-Ruelle – parvis de la mairie
71 rue Charles-Beauhaire
Mardi 11 mai 2021 de 11h à 14h**



Comme dans de nombreuses villes de France, le syndicat CGT, avec les agents territoriaux indignés, sont mobilisés contre l'augmentation du temps de travail, contre le passage des 1607 heures qui n'est rien d'autre qu'un vol de congés.

L'article 47 de la loi de la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 prévoit la suppression des régimes dérogatoires au volume annuel de 1607 heures de travail dans la Fonction Publique Territoriale*. La durée légale du travail reste de 35 heures par semaine, mais le nombre de jours travaillés annuellement est adapté pour représenter 1607 heures.

** mise en application au plus tard au 1er janvier 2022 pour le bloc communal et juin 2022 pour les régions et les départements*

Le passage aux 1607 heures se manifeste systématiquement par des plans de suppression de jours de congés (de 5 à plus de 12 jours parfois). Cela revient à faire travailler davantage les agents pour le même salaire.

Augmenter le temps de travail, c'est :

- des emplois en moins, ce que veut le gouvernement Macron avec son Comité d'Action 2022 comportant notamment sur le quinquennat 120 000 suppressions de postes dont 70 000 dans la seule Fonction Publique Territoriale
- augmenter la fatigue, le stress, les tensions et donc dégrader les conditions de travail et les conditions de vie personnelle
- dégrader la qualité du service rendu à la population
- démolir les conquies des agents territoriaux et rompre unilatéralement le contrat passé

C'est en contradiction totale avec la crise que nous traversons et alors que le chômage ne cesse d'augmenter. Le gouvernement Macron avec l'aval de la majorité des maires de France s'emploie à faire travailler plus au lieu de créer des emplois.

Pourtant d'un côté, les médias titrent sur les gagnants de la crise sanitaire : des milliardaires de plus en plus riches et l'explosion des profits.

Et puis de l'autre côté, les agents publics qui rendent service à la Nation même pendant la pandémie sont remerciés de cette façon : pas d'augmentation du salaire depuis 10 ans, suppression de postes, mise en œuvre de toutes les dispositions rétrogrades de la loi de transformation de la Fonction publique.

Non, les agents publics ne sont pas des privilégiés et ne coûtent pas cher, ils effectuent un travail fondé sur l'efficacité sociale et non pas sur des critères de profit. Cela confère à l'emploi public une base désintéressée pour permettre la mise en œuvre des réponses aux besoins des populations.

Nous demandons à tous les maires de la Métropole de s'opposer publiquement à l'application des 1607h et donc au vol des congés. De nombreux maires l'ont déjà fait.

Les Élus municipaux de Fleury-les-Aubrais ont, lors de la première mobilisation des agents le 22 avril dernier, annoncé qu'ils n'étaient pas d'accord avec le passage aux 1607h mais à ce jour, rien n'est fait pour montrer qu'ils se battent contre, ils travaillent toujours pour les 1607h.

À savoir :

- dans la Fonction publique Territoriale (FPT), les « minutes » supplémentaires non reconnues et non rémunérées ne se comptent pas dans les nombreux services dédiés à l'accueil du public, à l'enfance et la petite enfance, à l'animation (préparation de l'accueil, ouverture du service, préparation des activités...).

- de nombreux agents publics travaillent de nuit, le dimanche, les jours fériés, effectuent un travail pénible ou dangereux, sans oublier les emplois spécifiques tels que l'enseignement artistique et les sapeurs-pompiers.

- 70% des agents de la FPT dépassent souvent ou tous les jours leurs horaires de travail (*chiffres DARES datant d'avant le confinement et télétravail obligatoire*).

Contact@cgtcsdloiret.com - 10 rue Théophile Naudy – 45000 ORLÉANS

02 38 62 52 22 / 06 95 94 08 13